

développement et civilisations



www.lebret-irfed.org

N° 358 novembre 2007

Éditorial

Primauté de l'homme

Face au déferlement de l'ultralibéralisme et à la vague d'uniformisation de la mondialisation, les entreprises de l'économie sociale et solidaire défendent la primauté de l'homme sur le capital. « *Le profit ne peut être la finalité unique de l'activité économique* », proclame le Manifeste pour une économie solidaire signé par des syndicalistes, des responsables d'associations, des économistes.

Cette économie, comme le montre l'article que nous publions ici, s'attaque aux difficultés des plus démunis et aux besoins individuels et collectifs délaissés par l'État. Elle emploie des personnes exclues ou qui risquent de l'être, elle fournit des services individuels à des personnes à faibles revenus, elle veille à un développement durable...

Certes, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne sont pas toujours à l'abri de déviances au niveau économique ou démocratique, au point de reproduire parfois le modèle qu'elles entendent combattre. Mais, en s'attachant aux valeurs de gestion participative, elles permettent de résister à la fatalité et redonnent confiance dans le progrès social et la démocratie.

Enfin, l'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur économique qui se situerait à côté du système capitaliste sans le remettre en cause. Elle constitue bien au contraire une résistance puissante à la primauté du marché. Et manifeste une réelle capacité à influencer sur le système économique dominant.

François Bellec
francois.bellec@wanadoo.fr

Pas de développement sans économie sociale et solidaire

par Emmanuel Kamdem*

L'économie sociale et solidaire a le vent en poupe, au Sud comme au Nord. Que représente-t-elle exactement ? L'article ci-dessous apporte des éléments d'éclaircissement sur un mouvement en plein essor.

Nous entendons par développement le processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains grâce à leurs activités génératrices de revenus. Si, jusqu'à un passé récent, le niveau de développement se mesurait à l'aide d'une seule valeur purement économique, à savoir le Produit intérieur brut (PIB) par habitant, on s'est rendu compte de l'insuffisance de cette valeur trop *homo œconomicus* et l'on a recours, depuis 1990, à l'Indicateur de développement humain (IDH). Celui-ci a été conçu par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et combine le PIB réel par tête en parité de pouvoir d'achat (PPA), le niveau de scolarisation de la population adulte et l'espérance de vie à la naissance.

Bien qu'il n'existe pas une définition universelle de l'économie sociale et de l'économie solidaire, tout le monde s'accorde à constater qu'à côté de l'économie basée principalement sur la recherche de profit maximum pour les investisseurs, on observe une économie « *d'aide mutuelle et d'auto-assistance plus démocratique* ». Il s'agit pour certains d'un secteur comprenant les coopératives, les associations et les mutuelles, d'autres y ajoutent les fondations. En plus de ces composantes basées sur les

formes juridiques des institutions concernées, d'autres auteurs ont une approche fondée sur le but recherché par ces structures indépendamment de leurs formes juridiques, notamment les Systèmes d'échanges locaux (SEL) ainsi que les Entreprises d'insertion intermédiaires à valeur sociale ajoutée.

Pour compléter cette liste, nous ajoutons les organisations économiques traditionnelles que sont les tontines et autres structures traditionnelles opérant notamment dans l'économie informelle au Sud mais aussi au Nord. On peut dire que l'économie sociale et solidaire englobe toutes les activités economico-sociales réalisées par les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les systèmes d'échange locaux, les entreprises d'insertion ainsi que les organisations économiques traditionnelles à caractère démocratique. On pourrait aussi y ajouter le commerce équitable.

Une approche transversale

L'économie solidaire est un concept qui cherche à débattre du rôle et de la position de l'économie dans la société. Il s'agit de dynamiques de réciprocité et de solidarité qui lient l'intérêt individuel à l'intérêt collectif.

* Emmanuel Kamdem est fonctionnaire principal au service des coopératives du Bureau international du travail (BIT). Il est professeur de sciences économiques et enseigne dans plusieurs universités africaines ainsi qu'aux États-Unis et en Autriche. Il préside le Conseil scientifique international de l'Institut supérieur panafricain d'économie coopérative à Cotonou au Bénin.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un secteur économique mais d'une approche transversale qui inclut des initiatives dans tous les secteurs de l'économie. Le mouvement recouvre des valeurs telles que l'éthique dans la consommation, la promotion des initiatives féminines, une agriculture écologique et communautaire, une monnaie sociale, une éthique financière, un commerce équitable, un service communautaire, une technologie appropriée et démocratisée et des formes sociales de propriété. L'économie sociale et solidaire engloberait donc les entreprises démocratiques qui privilégient l'homme et la femme par rapport au capital en intégrant les valeurs ci-dessus citées.

Elles touchent généralement les populations marginalisées ou victimes de l'exclusion sociale.

On sait, d'un côté, que l'économie sociale et solidaire a contribué et contribue encore considérablement au développement du Nord. Pourtant, d'un autre côté, beaucoup se posent encore des questions sur le rôle qu'elle joue - ou peut jouer - dans le développement du Sud. Le présent article vise à montrer comment les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, les organisations traditionnelles économiques (tontines), etc. sont en train d'évoluer au Sud, avec parfois des résultats qui donnent de l'espoir en l'avenir de la planète.

Une importance quantitative et qualitative

Les entreprises de l'économie sociale sont indispensables au développement car elles opèrent en grande majorité là où le secteur privé capitaliste et le secteur public ne s'investissent pas ou s'investissent peu. Elles touchent généralement les populations marginalisées ou victimes de l'exclusion sociale. Ainsi on verra les mutuelles de santé opérer en Afrique là où les caisses de sécurité sociale pour les travailleurs privés de l'économie formelle, ainsi que les mutuelles des fonctionnaires, n'interviennent pas. Les coopératives d'épargne et de crédit, les tontines financent des micro-activités génératrices de revenus là où les banques commerciales ainsi que les banques de développement créées par l'État sont absentes.

Les coopératives de travailleurs permettent aux personnes licenciées

de la fonction publique, victimes des plans sociaux dans le privé ou issues des systèmes éducatifs de s'offrir un emploi pour lequel elles sont à la fois employées et patrons. Grâce aux coopératives de commercialisation des produits agricoles et piscicoles, ainsi que d'approvisionnement en intrants agricoles et en produits de première nécessité, des milliers de paysans créent des exploitations agricoles et piscicoles, développant ainsi de l'auto-emploi. Des associations, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des fondations apportent aussi un appui énorme à la formation et à l'éducation dans tous les pays du monde en complément des contributions des États et des sociétés privées.

L'économie sociale et solidaire a une importance quantitative et qualitative dans l'économie nationale de plusieurs régions du monde. Sur le plan quantitatif, quelques chiffres illustrent cette importance. Selon les données de l'Alliance coopérative internationale, les coopératives, qui constituent la plus grande composante de l'économie sociale et solidaire, opèrent dans tous les secteurs d'activité économique et comptent environ 860 millions de membres. Elles fournissent un emploi à plus de 100 millions de personnes dans le monde, soit 20% de plus que le nombre d'emplois créés par les multinationales. La vie de la moitié de la population de la planète dépend significativement des entreprises coopératives. En effet, les moyens d'existence de 3 milliards de personnes en dépendent. Selon l'Eurostat, près de 360 millions de citoyens européens (68,8%) sont membres d'une entité de l'économie sociale et cette dernière contribue à hauteur de 8% au PIB dans l'Union Européenne.

Sur le plan qualitatif, les entreprises de l'économie sociale et solidaire contribuent

fortement au développement local dans lequel elles sont enracinées. On sait, en effet, que ces entreprises ne délocalisent pas et privilégient la coopération et la solidarité, qui sous-tendent leurs actions, à la compétition.

Au Nord comme au Sud

Au Nord, le Parlement européen reconnaît et promeut l'économie sociale qui emploie approximativement 9 millions de personnes. En 1998, la Commission européenne avait créé le Comité consultatif pour les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations (CCCMF). Ses membres représentaient la grande famille des coopératives, mutuelles, associations, fondations et provenaient des organisations représentatives de l'économie sociale au niveau national et européen. Ce Comité assistait la Commission dans le processus de prise de décisions concernant l'économie sociale.

En 2000, les membres de ce Comité ont décidé de créer une Conférence européenne permanente, autonome des coopératives, mutuelles, associations et fondations (CEP-CMAF), afin de donner à celles-ci une meilleure visibilité au niveau politique et pour démontrer l'importance de l'économie sociale dans la vie économique et sociale en Europe.

En France, les entreprises d'insertion à valeur sociale ajoutée, appelées aussi associations d'insertion (AI), sont des entreprises créées par des animateurs, des éducateurs ou des travailleurs sociaux en vue de venir en aide à des personnes en difficulté : jeunes sans emploi et en échec scolaire, drogués, délinquants, chômeurs de longue durée, pour qui l'insertion sociale passe par une intégration dans le système économique. Ces entreprises d'insertion sont fédérées au niveau régional et national.

Au Sud, la Communauté économique des pays d'Amérique du Sud (MERCOSUR) qui regroupe quatre

Une organisation traditionnelle

La tontine est une organisation économique traditionnelle très répandue en Afrique noire et chez certains peuples asiatiques. C'est un système qui rassemble un nombre donné de participants dans lequel chacun s'engage à verser à des dates fixes une somme déterminée. La totalité des sommes rassemblées est attribuée à chaque membre à tour de rôle par ordre préétabli, par tirage au sort ou par enchères, ce qui permet à chaque attributaire du tour de financer des activités sociales (mariages, voyages, funérailles) ou de créer ou développer des activités génératrices de revenus (création ou extension d'entreprises commerciales, industrielles ou artisanales).

pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) reconnaît l'économie sociale et solidaire comme acteur de développement. Le Brésil de surcroît l'enseigne dans deux universités.

En Afrique, on parle de l'économie sociale, de l'économie solidaire et de l'économie populaire. Le concept de l'économie sociale et solidaire intègre les acteurs de l'économie populaire ou de l'économie solidaire et plus généralement ceux de l'économie informelle. Au Sénégal, plusieurs organisations informelles et formelles opèrent sous forme de coopératives, de tontines ou de Groupements d'intérêt économique (GIE). Etant donné le poids de l'économie informelle en Afrique, seules les entreprises de l'économie sociale peuvent servir de trait d'union entre l'informel et le formel, en ce sens que des personnes opérant dans l'économie informelle et qui adhèrent à une structure formelle, comme la coopérative enregistrée, ont dès lors un pied dans le secteur formel.

En Côte d'Ivoire, la Société ivoirienne d'assurances mutuelles (SIDAM) a été créée en octobre 1971 à Abidjan et couvre l'ensemble du territoire ivoirien. Elle a pour objet de fournir des services aux adhérents qui sont à la fois membres et copropriétaires. Elle est régie par le code des assurances des États membres de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA). Selon le rapport du conseil d'administration d'août 2007, son chiffre d'affaire annuel au 31 décembre 2006, s'élevait à près de 5 milliards et demi de francs CFA, en progression de 3,84% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net était de plus de 477 millions de francs CFA. Le rapport mentionne la hausse des cotisations acquises qui sont passées de 5.311.456.216 francs CFA en 2005 à 5.811.193.577 francs CFA en 2006, sans toutefois donner des indications sur le nombre des sociétaires ni celui du personnel et sur leur évolution. Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes sont semblables à ceux des sociétés anonymes dans la mesure où ils se limitent au contrôle des états financiers, aux vérifications spécifiques et informations prévues par la loi ainsi qu'aux conventions réglementées. Cette entreprise d'économie sociale

La coopérative contribue au développement de ses membres grâce à l'octroi des crédits à taux bien étudié.

détient avec les deux autres mutuelles d'assurance, la MATICA et la GMTCI, une part importante du système d'assurance ivoirien.

Des femmes entrepreneurs

En Côte d'Ivoire toujours, la Coopérative des femmes entrepreneurs de Côte d'Ivoire (COFENCI) est une entreprise à caractère multiple ayant comme objectif de lutter contre la pauvreté par la création et la stabilisation des emplois et par l'augmentation des revenus des femmes entrepreneurs en Côte d'Ivoire. Pour elles, l'autopromotion et le développement passent par la mobilisation de l'épargne et l'octroi du crédit d'une part et par la formation des sociétaires d'autre part.

La COFENCI vise à améliorer, par l'effort commun de ses adhérentes, la situation économique de celles-ci en les faisant bénéficier de toutes les conditions favorables qu'elles auront pu obtenir auprès

des fournisseurs ou vendeurs et des organismes de financement. Plus spécifiquement, elle axe son intervention sur les points suivants : mobiliser l'épargne des membres et leur consentir du crédit ; acheter pour le compte de ses membres et sur commande tout ce dont elles ont besoin pour l'exercice de leur exploitation ; rechercher des marchés au profit des membres ; regrouper dans une même enceinte les commerces appartenant à ses membres ; construire, acquérir ou louer les immeubles nécessaires à ses activités propres ou celles de ses membres et en assurer la gestion ; former, éduquer, informer ses membres ; constituer un fonds de garantie auprès des établissements financiers ; accomplir dans ses propres locaux et ceux de ses adhérentes toutes opérations de conditionnement et de conservation.

Selon le rapport financier de 2006, le montant cumulé des crédits aux membres s'élève pour l'exercice 2006 à 19.712.500 francs CFA. Le nombre des membres de la coopérative s'élève à 1029, soit 911 femmes, 73 hommes et 45 personnes morales. La coopérative contribue au développement de ses membres grâce à l'octroi de crédits à taux bien étudié.

Au Congo Brazzaville, la Caisse féminine de développement agricole et commercial (CFDAC) a été créée en

Libre propos

Une indispensable coordination

C'est un fait avéré : l'économie financiarisée, avide de marges élevées de profit, ne s'intéresse guère ou pas du tout aux milliards de personnes qui n'en engendrent pas ou pas assez, au Sud et maintenant au Nord.

Il est naturel qu'ici comme là des délaissés se prennent en charge pour créer leur propre économie, fondée non sur le profit d'abord mais sur la solidarité et la mutualité, afin de répondre aux besoins des gens. C'est ce que l'on nomme l'économie sociale, fonctionnant selon des formes juridiques nouvelles ou dérivées de l'économie informelle.

L'imagination déployée pour créer les initiatives ressortissant de cette économie conduit à une grande diversité. Au Nord, dans un environnement régulé, elles tendent à la coordination. En revanche au Sud elles demeurent encore trop éparses. L'avancée vers la coordination devrait être la prochaine étape de l'économie sociale. Elle est engagée ici ou là.

Parmi les services collectifs à moindre coût d'une telle démarche, il y aurait la formation de la compétence des acteurs, hommes et femmes. L'expérience des ONG de micro-crédit montre que le savoir-faire ne suffit pas. Il est indispensable d'acquérir les compétences, faute desquelles les initiatives s'étiolent ou restent de faible effet.

L'économie sociale concerne déjà des centaines de millions de personnes : *l'existence de la moitié de l'humanité dépend de coopératives*, dit Emmanuel Kamden. On comprend que les institutions internationales y soient attentives, la reconnaissent et à l'occasion la promeuvent.

Gabriel Marc

gabriel.marc3@wanadoo.fr

1997 par les membres du bureau de l'ONG Femme développement entreprise au Congo (FDEC). Le rôle prépondérant joué par la femme dans la société congolaise, sa contribution non négligeable au développement économique et social du fait de son triple rôle d'épouse, de mère et de travailleuse ainsi que la nécessité d'un encadrement technique, d'un appui financier et d'un suivi de ses activités génératrices de revenus constituent

pêle-mêle les motivations qui ont sous-tendu la création de la CFDAC.

La Caisse féminine de développement agricole et commercial a entre autres pour objectif de mettre à la disposition des femmes, des jeunes filles, des personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps, particulièrement celles qui travaillent dans le secteur informel, une structure de financement appropriée à la taille de leurs activités et de financer des activités génératrices de revenus dans des groupes cibles de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce ainsi que dans le domaine de l'environnement. Elle a aussi comme objectif de lutter contre la thésaurisation, contre la paresse, le chômage et la pauvreté. Et naturellement elle cherche à relever progressivement le niveau de revenu de la femme.

Renforcer les compétences

A travers ces quelques exemples, nous pouvons constater le rôle irremplaçable de l'économie sociale et solidaire en faveur du développement. Il nous semble cependant indispensable que ces entreprises s'efforcent de travailler sur trois aspects pour que cette économie sociale et solidaire soit mieux intégrée et plus performante.

En premier lieu, force est de constater que la performance de toute entreprise qu'elle soit d'économie sociale ou non,

repose sur le développement des compétences managériales et entrepreneuriales. Étant donné les publics cibles de l'économie sociale, en général marginalisés ou socialement exclus, un renforcement de leurs compétences s'avère incontournable si l'on veut espérer obtenir un résultat satisfaisant dans un monde de concurrence vis-à-vis des secteurs capitalistes et publics.

**Étant donné
les publics cibles
de l'économie sociale,
un renforcement
de leurs compétences
s'avère
incontournable**

Deuxièmement, l'économie sociale souffre, surtout au Sud, de l'absence d'un système d'audit approprié. Ainsi les entreprises de l'économie sociale et solidaire, incapables de solliciter le service d'un auditeur trop cher, opèrent pendant plusieurs exercices sans vérification des comptes et sans recours à une

opinion extérieure sur la gestion de l'ensemble. De plus, les auditeurs classiques ne sont souvent pas formés pour travailler avec ces types d'entreprises qui ont pour mission de combiner l'économique et le social, et de veiller à la promotion de leurs membres. Il est également incontournable de développer pour les entreprises de l'économie sociale un mécanisme, un cadre institutionnel et un système de qualification pour un audit approprié.

Enfin, quand on parle de l'économie sociale, on parle plus d'une somme d'entités dispersées, désintégrées que d'un ensemble intégré. En dehors des rencontres sur l'économie sociale et

solidaire, les entreprises qui la composent opèrent sans se soucier de leurs « sœurs ». Combien d'entreprises d'économie sociale et solidaire ouvrent leurs comptes bancaires en priorité dans des banques coopératives? Combien d'entreprises d'économie sociale et solidaire s'assurent prioritairement dans les mutuelles et les coopératives d'assurance? Combien d'entreprises d'économie sociale et solidaire s'approvisionnent de préférence dans les magasins coopératifs? Combien d'entreprises d'économie sociale et solidaire préfèrent utiliser les services des associations de formation pour le renforcement des capacités de leurs membres?

Une économie sociale et solidaire intégrée, rompue aux principes d'entrepreneuriat et bénéficiant d'un système d'audit approprié contribuerait grandement au développement, surtout au Sud.

Emmanuel Kamdem

kamdem@ilo.org

(Les propos exprimés ici sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation internationale du travail).

¹ Cf. Emmanuel Kamdem : *Lutte contre la pauvreté à travers les entreprises démocratiques (une personne, une voix) : Les institutions d'aide mutuelle et d'auto-assistance (IAMA)*, BIT, Genève 2004.

² Office statistique des Communautés Européennes

³ Pour information, 1 euro correspond à 655,96 FCFA.

Développement et civilisations, publication éditée par l'association Développement et Civilisations - Lebret-Irfed
49, rue de la Glacière – 75013 PARIS – 33(0)1.47.07.10.07 – contact@lebret-irfed.org

Développement et civilisations est le nouveau titre de **Foi et développement** publié, depuis 1972, par le Centre Lebret devenu Développement et Civilisations - Lebret-Irfed. Il reprend le titre de la publication éditée par l'Irfed de 1960 à 1973 **Développement et civilisations**.

L'association Développement et Civilisations - Lebret-Irfed est animée par un réseau d'acteurs de développement solidaire. Avec eux, elle conduit un travail de recherche et de formation. Son budget est assuré par des cotisations, dons, subventions et prestations de service. **Bureau de l'association** : Yves Berthelot (président) – Jean-François Giovannini (vice-président) – Boutros Labaki (vp. Moyen Orient et Monde arabe) – Rethinam Mathias (vp. Asie) – Jorge Balbis (vp. Amérique latine) – Yves Glorieux (trésorier-administrateur) – Isabelle Duquesne (directrice).

Publication - directeur : Yves Berthelot, directeur de la rédaction : Richard Werly, secrétaire de rédaction : François Bellec, Conseil de rédaction : Yves Berthelot, Vincent Berthet, Karine Besses, Pierre-Henri Chalvidan, Roland Colin, Jovite de Courlon, Bernadette Denys, Jacqueline Heinrich, Lucien Heitz, Darwis Khudori, Serge Lafitte, Gabriel Marc, Emile Poulat, Sergio Regazzoni, Christian Rudel, Pierre Vilain, Hassan Zaoual, - secrétariat : Sally Rousset. publications@lebret-irfed.org

La reproduction des textes publiés est autorisée à la seule condition que soit clairement indiquée la source, avec les coordonnées de Développement et civilisations. Un exemplaire du document reproduisant le texte doit être envoyé à l'adresse de la publication.

Abonnement annuel tous pays (10 n°/an) : 38 € - 60 CHF - Le numéro : 4 € - 7 CHF - chèque en €, CHF ou US\$ à l'ordre de Lebret-Irfed.

Virements bancaires : en France : LA POSTE FR10-2004-1010-1233-2971-2T03-350 (BIC : PSSTFRPPSCE)

ou en Suisse : RAIFFEISEN - Genève, N°IBAN CH41 8018 1000 0074 9583 6 CHF (SWIFT : RAIFCH22)

• ISSN 1951-0012 – Imprimerie ACCENT TONIC' – Paris – 01 43 73 86 55 .